



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
Ça vaut le coup d'agir ensemble!



## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du Conseil d'établissement : 21 novembre 2018

Nom de l'école :	<input type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE	Date :	Nombre d'élèves :	Nom de la direction : <b>Mario Bernier</b>
<b>École polyvalente Jonquière</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>ÉCOLE SECONDAIRE</b>	26 octobre 2018	<b>1085 élèves</b>	Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : <b>Mario Bernier</b>

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :

**Mario Bernier, Éric Lapointe, Caroline Fortin, Jean-Philippe Marchand, Stéphane Fortin, Catherine Lavoie, Marc Plourde, Lucie Vaillancourt, Mario Bouchard**

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des **valeurs** provenant du **projet éducatif** de l'école :

- **Le projet éducatif adopté en mai 2003 par l'École polyvalente Jonquière s'intitule « J'entreprends au secondaire ». La mission particulière de l'École est de développer un esprit d'appartenance, de coopération et de fierté, afin de créer un milieu de vie sécuritaire favorisant l'émergence de valeurs qui permettent à nos élèves de s'engager dans leur réussite et de se réaliser dans le respect des uns et des autres par l'accomplissement de projets diversifiés.**

Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la convention de partenariat et de la **convention de gestion et de réussite éducative**, plus précisément à l'atteinte du but 4 : **Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.**

*Notre objectif annuel est le suivant :* **Maintenir un bas niveau d'acte de violence. Moins de 50 pour l'année scolaire 2018-2019.**

*Nos principaux moyens :* **programme Ambassadeur (sensibilisation, information, prévention, intervention), protocole « manifestation d'intimidation et /ou de violence » (interventions graduées), programme RAME, activités en lien avec le civisme, kiosques avec les différents partenaires (Transit, Maison des Jeunes, Maison de l'Espoir, Centre de prévention du suicide, le Havre du Fjord, le Patro et ses travailleurs de rue), collaboration avec les intervenants policiers en milieu scolaire, clip intimidation en première secondaire, atelier sur le consentement en 2<sup>e</sup> secondaire, atelier sur la violence dans les relations amoureuses par La Chambrée en 2<sup>e</sup> secondaire, atelier sur les Médias sociaux pour le 2<sup>e</sup> cycle par les policiers et Gang de choix (nouveau FAS), les couloirs de la violence amoureuse en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire.\***

\* **Les moyens peuvent varier d'une année à l'autre.**

<p>Quel est le mandat du Comité ?  <b>Élaborer, réviser et, le cas échéant, actualiser le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.</b></p>	
<p>Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?  <b>Le comité est libéré de ses tâches habituelles pour les rencontres qui ont lieu à l'école. Il se rencontre annuellement afin d'actualiser le plan de lutte et de peaufiner ses pratiques.</b></p>	
<p>Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence?  <b>Distribution du plan à l'ensemble du personnel dès son approbation au C.E.</b></p>	
<p><b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b></p>	<p><b>Synthèse du portrait de situation</b></p>
<p>1. Une <b>analyse de la situation</b> de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence</p>	<p><b>A) Données déjà existantes :</b>                  Questionnaire sur l'environnement socio-éducatif (QES) de l'école et compilation des actes de violence recensés depuis les trois dernières années. L'an dernier, il y a eu (2017-2018) 35 actes de violence recensés comparativement à 47 l'année précédente (2016-2017), soit une diminution de 12. Les données ont été comptabilisées de septembre 2017 à avril 2018. Dû à des circonstances administratives, rien n'est inscrit entre le 1<sup>er</sup> mai et le 21 juin 2018.</p> <p><b>B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un sondage en lien avec le Projet éducatif sera distribué afin de sonder, entre autres, le sentiment de sécurité des élèves.</li> <li>• Construction d'un aide-mémoire pour afficher au secrétariat afin de rappeler l'importance :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• de compiler les actes d'intimidation et de violence dans le tableau Excel;</li> <li>• de faire cheminer le formulaire à la direction, au secrétariat, au tuteur et à l'intervenant responsable du suivi auprès de la victime (AVSEC).</li> </ul> </li> </ul>
	<p><b>Nos enjeux prioritaires :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intervenir rapidement et efficacement lors d'une dénonciation d'acte d'intimidation et de violence.</li> <li>2. Développer un langage commun pour tous les intervenants.</li> <li>3. Développer le sentiment de sécurité et de bien être chez les élèves et le personnel.</li> <li>4. Responsabiliser les gens sur l'importance du rôle du témoin.</li> <li>5. Augmenter le nombre de dénonciations.</li> </ol>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>2. Les <b>mesures de prévention</b> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique</p>	<p><b>Pratiques en place</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation des règles de conduite et des mesures de sécurité, par les enseignants tuteurs, qui sont inscrites dans l'agenda de l'école. Par la suite, tournée de classe faite par les enseignants ressources et les directions de niveau.</li> <li>❖ Présentation de kiosques par nos partenaires externes selon leur disponibilité.</li> <li>❖ Affiches « ABCD de la cyberintimidation » expliquant la démarche à suivre lorsqu'on est victime d'intimidation. Ces affiches sont installées sur les tableaux d'information.</li> <li>❖ Installation d'affiches portant sur la dénonciation.</li> <li>❖ Message ponctuel du directeur sur certaines situations qui doivent être corrigées.</li> <li>❖ Programme arrimage primaire-secondaire</li> <li>❖ Programme ambassadeur : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire (fin octobre).</li> <li>❖ Programme RAME (parrainage élèves de 5<sup>e</sup> secondaire aux élèves de 1<sup>re</sup> secondaire).</li> <li>❖ Invitation aux élèves pour profiter d'une médiation lors d'un conflit.</li> <li>❖ Consentement en 2<sup>e</sup> secondaire.</li> <li>❖ Local d'apaisement pour le secteur de l'adaptation scolaire.</li> <li>❖ Local de médiation.</li> <li>❖ Utilisation du local étudiant comme mesure de prévention pour certains élèves.</li> <li>❖ Deux ateliers pour les élèves du 2<sup>e</sup> cycle. (Violence amoureuse, médias sociaux).</li> <li>❖ Aménagement d'un parc urbain sur la place des élèves (arbres, tables, bancs, parasols, etc.).</li> <li>❖ L'école s'est dotée d'une connexion sans-fil afin de garder les jeunes dans l'école (400 usagers possibles).</li> <li>❖ Aire de jeux structurée au milieu de la cafétéria pour retenir les jeunes dans nos murs et augmenter le sentiment de sécurité.</li> </ul>	<p><b>Année scolaire 2018-2019</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Nous constatons que la prévention est plus soutenue au 1er cycle (ateliers, RAME et Programme ambassadeur). Par le fait même, ces élèves sont davantage portés à dénoncer et à se confier à un adulte que nos élèves du 2e cycle.</li> </ul> <p>Beaucoup de jeunes sortent pour aller au centre d'achats ou au coin fumeur. Il faut garder les élèves dans l'école pour éviter les conflits reliés à ces endroits.</p>
	<p><b>Pratiques à renforcer</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Préparer la semaine de la non-violence ainsi que le programme de prévention pour l'année scolaire à venir.</i></li> </ul>		
	<p><b>Nouvelles pratiques à prévoir</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖</li> </ul>	<p><b>Année scolaire 2018-2019</b></p>	

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>3. Les mesures visant à <b>favoriser la collaboration des parents</b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire</p>	<p><b>Pratiques en place</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Communication aux parents pour les informer du processus de dénonciation</li> <li>❖ Publicisation de notre site Internet expliquant notre code de vie et permettant la dénonciation.</li> <li>❖ Possibilité pour le parent de communiquer avec le titulaire via le portail de l'école pour expliquer une situation qui mérite une intervention.</li> <li>❖ Site cyberintimidation et protocole (manifestations d'intimidation et / ou de violence) pour consultation sur la page Web de l'école. <a href="http://pages.infinet.net/pm2/cyberintimidation.html">http://pages.infinet.net/pm2/cyberintimidation.html</a></li> <li>❖ Mise à jour des plans d'intervention des élèves ayant des troubles de comportement (code 12) ou des troubles graves du comportement (code 14).</li> <li>❖ Présenter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école lors de la séance du Conseil d'établissement du 21 novembre 2018. Donner une copie papier du protocole aux parents lors de la visite de novembre (bulletin)</li> <li>❖ Préparer un calendrier présentant l'échéancier des activités faisant parties du plan de lutte afin d'avoir une vue d'ensemble.</li> </ul>	<p><b>Année scolaire 2018-2019</b></p>	
	<p><b>Pratiques à renforcer</b></p>			
	<p><b>Nouvelles pratiques à prévoir</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖</li> </ul>	<p><b>2018-2019</b></p>	

<i>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un <b>protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</b></i>				
<b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>		<b>Description</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Évaluation</b>
4. Les modalités applicables pour <b>effectuer un signalement</b> ou pour <b>formuler une plainte</b> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour <b>dénoncer</b> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation	<b>Déjà existantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Adresse courriel conçue spécialement pour dénoncer une situation, et ce, de façon anonyme.</li> <li>❖ Suivre le protocole (manifestations d'intimidation et / ou de violence) sur le formulaire jaune.</li> <li>❖ Les ambassadeurs de chaque classe de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire peuvent informer un professionnel d'une situation qui demande une intervention ciblée.</li> <li>❖ Dénonciation par le biais des parrains du groupe RAME pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire.</li> <li>❖ Diffuser l'adresse courriel qui reçoit la dénonciation.</li> </ul>	<b>Tout au long de l'année scolaire</b>	<p><i>Les principaux moyens utilisés par nos élèves pour dénoncer sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès direct à la direction ou à un adulte en autorité;</li> <li>• Projet ambassadeur;</li> <li>• Projet RAME.</li> </ul> <p><i>L'adresse courriel de dénonciation n'est pas utilisée.</i></p>
	<b>À prévoir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Informer les parents de leur droit d'assistance, sur demande auprès de la personne désignée de la Commission scolaire (protecteur de l'élève). En dernier recours.</li> <li>❖ Redonner toute l'information du protocole de dénonciation lors de la période tuteur du 12 novembre.</li> <li>❖ Placer l'information dans les zones d'affichage (télévisions) de l'école.</li> <li>❖ Placer l'affiche de dénonciation sur la page Facebook de l'École.</li> </ul>	<b>Tout au long de l'année scolaire</b>	
5. <b>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</b> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne	<b>Déjà existantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'élève qui est témoin ou victime s'adresse à un adulte de l'école (tout corps d'emploi confondu).</li> <li>❖ Le membre du personnel qui reçoit la plainte ou qui est témoin d'un événement rencontre la direction de niveau avec le protocole (manifestations d'intimidation et / ou de violence) dûment complété pour évaluer rapidement l'évènement et appliquer le protocole.</li> </ul> <p>L'application du protocole comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* L'identification du jeune ayant commis un acte d'intimidation ou de violence;</li> <li>* L'identification de la victime;</li> <li>* L'identification du lieu de l'évènement;</li> <li>* Description de la situation;</li> <li>* Suivi aux parents par l'enseignant, l'intervenant ou la direction;</li> <li>* Commentaires du parent;</li> </ul>	<b>Tout au long de l'année scolaire</b>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>* Signature de l'enseignant, l'intervenant ou la direction qui reçoit la plainte;</li> <li>* Intervention ciblée :</li> <li>1. <input type="checkbox"/> <b>Intervention/réprimande/mise en garde</b></li> <li>2. <input type="checkbox"/> <b>Contrat d'engagement social</b></li> <li>3. <input type="checkbox"/> <b>Suivi comportemental</b></li> <li>4. <input type="checkbox"/> <b>Retrait du privilège (récréation ailleurs)</b></li> <li>5. <input type="checkbox"/> <b>Retenue avant l'école/le midi/après l'école</b></li> <li>6. <input type="checkbox"/> <b>Suspension interne et travail de réflexion</b></li> <li>7. <input type="checkbox"/> <b>Suspension externe et travaux à la maison</b></li> <li>8. <input type="checkbox"/> <b>Plainte policière</b></li> <li>9. <input type="checkbox"/> <b>Médiation</b></li> <li>10. <input type="checkbox"/> <b>Lettre d'excuses</b></li> <li>11. <input type="checkbox"/> <b>Rencontre de gestion de la colère/référence à un groupe</b></li> <li>12. <input type="checkbox"/> <b>Services communautaires/tâches supplémentaires</b></li> <li>13. <input type="checkbox"/> <b>Réparation : nettoyage/remboursement</b></li> <li>14. <input type="checkbox"/> <b>Ressources externes</b></li> <li>* Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à la victime d'un acte d'intimidation ou de la violence;</li> <li>* Signature de l'administration;</li> <li>* Cheminement du formulaire après l'intervention pour la compilation et le classement dans le dossier comportemental de l'élève ayant commis un acte.</li> <li>* <i>Révision à mi-année de la procédure à suivre pour traiter efficacement les cas d'intimidation et/ou de violence à l'école (protocole). (À tout le personnel)</i></li> </ul>	<p><b>Assemblée générale de janvier 2019</b></p>	
	<p><b>À prévoir</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Rencontre de régulation et bilan le 8 février 2019 avec le comité du plan de lutte.</li> </ul>		

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un <b>protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</b>				
Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
6. Les mesures visant à <b>assurer la confidentialité</b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence	<b>Déjà existantes</b>	<p>L'élève peut signaler une plainte de façon discrète, et ce, à l'extérieur de l'école en utilisant l'onglet ajouté à la plate-forme WEB (cyberintimidation) qu'on retrouve sur le site Internet de l'école <a href="http://pages.infinet.net/pm2/cyberintimidation.html">http://pages.infinet.net/pm2/cyberintimidation.html</a>.</p> <p>Deux personnes (un enseignant et une secrétaire) ont été désignées par les membres du comité pour traiter les plaintes reçues dans un délai de 24 heures et sont tenues à la confidentialité.</p> <p>Informers seulement les personnes concernées lorsque c'est nécessaire.</p> <p>Le protocole (manifestations d'intimidation et / ou de violence) est consigné dans un classeur placé au local tuteur désigné, expressément, aux enseignants titulaires. La porte est toujours fermée et barrée.</p> <p><i>Des mesures sont prises afin de protéger l'identité des jeunes qui dénoncent. En aucun cas, le nom est mentionné.</i></p>	<p><b>Depuis novembre 2012</b></p> <p><b>Tout au long de l'année scolaire</b></p>	
	<b>À renforcer</b>			
	<b>À prévoir</b>			
7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</b> à un élève <b>victime</b> d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un <b>témoin</b> ou à l' <b>auteur</b> d'un tel acte	<b>Déjà existantes</b>	<p>Lors d'un événement, <b>la victime</b> est la première personne à être rencontrée.</p> <p>Nous informons le parent de la victime et la victime de l'intervention faite. Elle est référée, au besoin : à un intervenant de l'école ou au programme Coup de pouce pour développer des habiletés sociales précises afin de briser l'isolement et créer des liens avec d'autres jeunes.</p>	<p><b>Tout au long de l'année scolaire</b></p>	

		Pour l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation, nous informons immédiatement les parents. L'auteur de cet acte sera référé au besoin : au programme Point-Tu, au policier en intervention judiciaire, à un intervenant de l'école, au centre Le Transit, La Maison des Jeunes, SOS Jeunesse, Maison de l'Espoir et Havre du Fjord via le Centre de réadaptation en dépendance (CRD), afin de les sensibiliser aux conséquences néfastes de la violence et les outiller pour une résolution saine de conflit.		
	<b>À renforcer</b>	<b>Analyser lors de la rencontre de régulation et bilan (février) les statistiques des actes de violence répertoriés afin d'en ressortir les noms d'élèves qui apparaissent plus d'une fois pour leur offrir du soutien (plan d'intervention, référence à des groupes d'aide).</b>		
	<b>À prévoir</b>			



À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>8. Les <b>sanctions disciplinaires applicables</b> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <b>selon la gravité ou le caractère répétitif</b> de ces actes</p>	<p><i>Déjà existantes</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>INTERVENTION CIBLÉE</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <input type="checkbox"/> Intervention/réprimande/mise en garde</li> <li>2. <input type="checkbox"/> Contrat d'engagement social</li> <li>3. <input type="checkbox"/> Suivi comportemental</li> <li>4. <input type="checkbox"/> Retrait du privilège (récréation ailleurs)</li> <li>5. <input type="checkbox"/> Retenue avant l'école/le midi/après l'école</li> <li>6. <input type="checkbox"/> Suspension interne et travail de réflexion</li> <li>7. <input type="checkbox"/> Suspension externe et travaux à la maison</li> <li>8. <input type="checkbox"/> Plainte policière</li> <li>9. <input type="checkbox"/> Médiation</li> <li>10. <input type="checkbox"/> Lettre d'excuses</li> <li>11. <input type="checkbox"/> Rencontre de gestion de la colère/référence à un groupe</li> <li>12. <input type="checkbox"/> Services communautaires/tâches supplémentaires</li> <li>13. <input type="checkbox"/> Réparation : nettoyage/remboursement</li> <li>14. <input type="checkbox"/> Ressources externes</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><i>Tout au long de l'année scolaire</i></p>	
	<p><i>À renforcer</i></p>			
	<p><i>À prévoir</i></p>			

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>9. <b>Le suivi qui doit être donné</b> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence</p>	<p><i>Déjà existant</i></p>	<p align="center"><b>DÉMARCHE DU PROTOCOLE « MANIFESTATIONS D'INTIMIDATION ET OU DE VIOLENCE »</b></p> <p><b>1. L'enseignant ou l'intervenant rencontre la direction de niveau concernée avec le formulaire dûment complété.</b></p> <p><b>2. La direction de niveau décide de l'intervention à appliquer avec l'enseignant ou l'intervenant.</b></p> <p><b>3. La direction de niveau communique avec l'autorité parentale de l'élève victime pour l'informer de la situation et de l'intervention ciblée.</b></p> <p><b>4. Un intervenant désigné par la direction rencontre l'élève victime après les événements afin de s'assurer que la situation s'est rétablie.</b></p>	<p align="center"><i>Tout au long de l'année scolaire</i></p>	
	<p><i>À renforcer</i></p>	<p><b>Dans la section « cheminement du formulaire après l'intervention » : ajouter « + copie à l'AVSEC » après « tuteur ».</b></p>		<p><b>Nous voulons nous assurer que le formulaire est transmis à l'intervenant responsable du suivi à la victime.</b></p>
	<p><i>À prévoir</i></p>	<p>Transmettre à la direction générale de la Commission scolaire un rapport sommaire au regard de chaque plainte d'intimidation ou de violence.</p>	<p align="center"><i>Tout au long de l'année scolaire</i></p>	

Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte		Description	Échéancier	Évaluation
<p>Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <b>la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur</b> de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents. (Article 75.2 LIP)</p>	<b>Déjà existant</b>	<p>Communiquer avec les parents de l'élève afin de les informer des mesures prévues au plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.</p> <p>Les directions de niveau se sont engagées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Traiter la plainte conformément au protocole (manifestations d'intimidation et / ou de violence).</li> <li>-Traiter la plainte dans un délai de 24 heures.</li> <li>-Offrir à l'élève victime un programme d'aide de renforcement et de développement d'habiletés sociales ou la référer (la victime) à un service externe lorsque le parent en fait expressément la demande.</li> </ul>	<b>Tout au long de l'année scolaire</b>	
	<b>À renforcer</b>			
	<b>À prévoir</b>			

Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte		Description	Échéancier	Évaluation
<p>Il doit également prévoir <b>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents</b> et <b>préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre</b> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence. (Article 75.2 LIP)</p>	<b>Déjà existant</b>	<p>Communiquer avec les parents de l'élève afin de les informer des mesures prévues au plan de lutte contre l'intimidation et à la violence à l'école.</p> <p>Les directions de niveau se sont engagées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Traiter la plainte conformément au protocole (manifestations d'intimidation et / ou de violence) qui doit obligatoirement être recensée sur le formulaire jaune.</li> <li>-Traiter la plainte dans un délai de 24 heures.</li> <li>-Informers le parent des conséquences possibles en cas de récurrence. Elles peuvent fortement recommander un service d'aide offert par l'école ou par un partenaire externe, tels que : programme Point-Tu, Le Transit, La Maison des Jeunes, SOS Jeunesse, Maison de l'Espoir et Havre du Fjord via le Centre de réadaptation en dépendance (CRD), afin de les sensibiliser aux conséquences néfastes de la violence et les outiller pour une résolution saine de conflit.</li> </ul>	<b>Tout au long de l'année scolaire</b>	
	<b>À renforcer</b>	<i>Consulter et assurer le suivi au dossier de l'élève afin de rendre l'intervention plus efficiente. (Dossier orange au local Tuteur)</i>		
	<b>À prévoir</b>			

Échéancier

Activité / événement	Date	Note	Responsable
❖ Première rencontre du Comité de lutte	6 novembre 2018	Faire le calendrier de rencontre et réviser le plan de lutte.	
❖ Date d'approbation au Conseil d'établissement	21 novembre 2018		
❖ Acheminer le plan de lutte à l'agent pivot à la Commission scolaire	Novembre 2018		
❖ Kiosques avec les partenaires	4 octobre 2018	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire	Lucie Vaillancourt, Mégane Marcotte et Catherine Lavoie
❖ Promotion affiche « ABCD »	4 octobre 2018 lors de l'activité kiosque avec les partenaires	Ajout sur la page Facebook – Novembre 2018	Lucie Vaillancourt, Mégane Marcotte et Catherine Lavoie
❖ Programme Ambassadeur – tournée de classe	Novembre 2018		Marc Plourde et Mario Bouchard
❖ Donner une copie papier du protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence.	Novembre 2018		Sonia C. Fillion
❖ Groupe « Coup de pouce »	Novembre 2018		Catherine Lavoie et Guylaine Turbide
❖ « Point-Tu »	Novembre 2018		Lucie Vaillancourt et Marc Plourde
❖ Arrimage primaire-secondaire Soirée « Portes ouvertes »	27 novembre 2018		
❖ Couloirs de la violence amoureuse	9 au 30 novembre 2018		Intervenants
❖ Ateliers « violence dans les relations amoureuses »	???	2 <sup>e</sup> secondaire, en classe	La Chambrée
❖ Révision de mi-année	Janvier 2019	Durant l'assemblée générale	Mario Bernier
❖ Arrimage primaire-secondaire / visite des classes de 6 <sup>e</sup> année	Janvier 2019		
❖ Gang de choix	Janvier 2019	Nouveaux FAS	Lili Ouellet et Marc Plourde

❖ <b>Régulation et bilan</b>	8 février 2019		Mario Bernier
❖ <b>Ateliers consentement vs agression sexuelle</b>	Février 2019	ECR 2 <sup>e</sup> secondaire	Catherine Lavoie
❖ <b>Arrimage primaire-secondaire / visite des élèves de 6<sup>e</sup> année à l'EPJ</b>	Mai 2019		
❖ <b>RAME – recrutement des nouveaux pour 2019-2020</b>	Mai 2019	Les élèves du projet RAME sont en action auprès des 1 <sup>re</sup> secondaire tout au long de l'année	
❖ <b>Placer l'affiche « ABCD » sur la page Facebook de l'École</b>	Mai 2019		Frédéric Belley
❖ <b>RAME – formation</b>	Août 2019		
❖ <b>Ateliers avec les policiers sur les médias sociaux</b>	À confirmer	2 <sup>e</sup> cycle	Luc Tardif et Bernard Moreau
❖ <b>Conférence sur la cyberintimidation</b>	3 et 4 décembre 2018	1 <sup>re</sup> secondaire par les policiers	Bernard Moreau et Tony Tapin